



Référence rapide à l'intention des étudiants

L'agrément et son rôle déterminant dans votre éducation et votre carrière.

Qu'est-ce que l'agrément?

L'agrément est la reconnaissance publique accordée aux programmes d'enseignement qui satisfont à des normes de qualité établies en matière d'enseignement, de résultats scolaires, de cursus, de soutien universitaire et d'autres critères. Les programmes agréés s'engagent à suivre un processus continu d'évaluation et d'amélioration de la qualité.

Pourquoi l'agrément est-il important?

1 Éducation de qualité

L'agrément offre une mesure de la qualité permettant de s'assurer que les programmes satisfont aux normes professionnelles.

2 Votre carrière

Les employeurs cherchent souvent à engager des diplômés issus de programmes agréés.



Pour consulter la liste complète des programmes affiliés au PAE AE & AP, veuillez visiter notre site Web:
www.otapta.ca

Que signifie le statut de candidat d'un programme?

Le statut de candidat est la première étape vers l'agrément. Le statut de candidat indique une affiliation officielle avec notre programme d'agrément, dans l'intention de passer une évaluation d'agrément dans un délai de six ans. Un programme doit satisfaire à plusieurs exigences clés, dont les lignes directrices visant le cursus, les heures de stages et les qualifications du personnel afin d'obtenir le statut de candidat.

Pourquoi les programmes d'enseignement à l'AE et à l'AP ne sont-ils pas tous agréés au Canada?

Actuellement, l'agrément des programmes d'enseignement à l'AE et à l'AP est volontaire au Canada, ce qui signifie qu'il n'est pas obligatoire pour un programme d'obtenir l'agrément. Les programmes qui choisissent de suivre le processus d'agrément ont pour but d'offrir une éducation de qualité et les meilleurs débouchés d'emploi possible pour leurs diplômés.

Questions à poser au moment de choisir un programme d'enseignement :

- 1 «Le programme est-il agréé par le PAE AE & AP?» (Vous pouvez vérifier dans notre site Web – voir la section ci-dessus.)
- 2 Pour les programmes ayant le statut de candidat : «Quand le programme prévoit-il compléter le processus d'agrément et recevoir un statut d'agrément? Est-ce que ce sera avant ou après l'obtention de mon diplôme?»
- 3 «Les employeurs dans la région où je souhaite travailler recherchent-ils spécialement des diplômés de programmes agréés?»